

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE eZCarGo

B2B / FLEET — Version 4 consolidée

VERSION DE TRAVAIL — À FAIRE VALIDER PAR CONSEIL JURIDIQUE AVANT PUBLICATION

Éditeurs / exploitants : GREENPROV, micro-entreprise (entrepreneur individuel), sans capital social, SIRET 951 083 369 00029, siège social 143 rue de Plainpalais, 73000 CHAMBÉRY, représentée par Monsieur Sylvain BONTRON ; TODEIS, micro-entreprise (entrepreneur individuel), sans capital social, SIRET 951 609 999 00010, siège social 10 Le Vieux Chemin, 74150 VAULX, représentée par Monsieur Roerik FOTY. Aucune immatriculation au RCS.

PRÉAMBULE

eZCarGo propose aux clients professionnels un service numérique destiné à favoriser une conduite plus efficiente et à fournir des indicateurs d'efficience des trajets et des véhicules. Les présentes CGV sont complétées, lorsque nécessaire, par le devis, bon de commande et conditions particulières.

« Véhicule » : véhicule enregistré dans le périmètre du Service.

« Utilisateur » : conducteur, administrateur ou autre personne autorisée par le Client.

« Traitement » : toute opération effectuée sur des Données personnelles au sens du RGPD.

« Service » : fonctionnalités comprises dans l'offre souscrite.

« RGPD » : règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles.

« Politique de confidentialité » : document décrivant les traitements de Données personnelles effectués par eZCarGo en qualité de responsable de traitement.

« Flotte » : ensemble de Véhicules administrés par le Client.

« Données du Client » : données fournies, générées ou traitées dans le cadre du Service.

« Données à caractère personnel » ou « Données personnelles » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable au sens du RGPD.

« DPA » : annexe de traitement des données personnelles applicable lorsque eZCarGo agit comme sous-traitant du Client.

« CGV » : présentes Conditions Générales de Vente.

« Client » : personne morale ou professionnelle agissant à des fins professionnelles et souscrivant au Service.

« Bon de commande » : document accepté par le Client qui précise notamment le périmètre, la durée, les véhicules, le prix et les conditions particulières.

ARTICLE 1 — DÉFINITIONS

ARTICLE 2 — IDENTIFICATION

GREENPROV — SIRET 951 083 369 00029 — siège social : 143 rue de Plainpalais, 73000 CHAMBÉRY — représentée par Monsieur Sylvain BONTRON.

TODEIS — SIRET 951 609 999 00010 — siège social : 10 Le Vieux Chemin, 74150 VAULX — représentée par Monsieur Roerik FOTY.

ARTICLE 3 — FORMATION ET HIÉRARCHIE CONTRACTUELLE

Le contrat est formé par l'acceptation du devis, bon de commande ou proposition commerciale. Les présentes CGV s'appliquent sous réserve des conditions particulières expressément acceptées.

En cas de contradiction, les conditions particulières ou le bon de commande prévalent sur les présentes CGV pour les seuls éléments qu'ils régissent expressément.

ARTICLE 4 — OFFRES ET TARIFS

Offre / tranche	Tarif de travail
Premium+ Professionnel	Selon devis / conditions particulières
Fleet — 3 à 10 véhicules	8 € HT / véhicule / mois
Fleet — 10 à 50 véhicules	7 € HT / véhicule / mois
Fleet — 50 à 100 véhicules	6 € HT / véhicule / mois
Fleet — plus de 100 véhicules	Sur devis

Les tarifs éventuellement présentés ci-dessous constituent une grille tarifaire de référence. Le prix contractuellement applicable au Client est celui indiqué dans le devis, le bon de commande, les conditions particulières ou, pour une souscription en ligne, celui affiché et accepté lors de la commande. Une grille tarifaire peut être tenue à jour séparément par eZCarGo et communiquée au Client sur demande ; elle ne modifie pas, à elle seule, le prix convenu dans un contrat en cours.

ARTICLE 5 — ACTIVATION ET PÉRIMÈTRE

Le Service est activé selon les modalités prévues au contrat. Le Client fournit les informations nécessaires, notamment le nombre et l'identification des Véhicules, et garantit leur exactitude.

L'immatriculation du Véhicule peut être obligatoire pour son enregistrement dans le Service.

ARTICLE 6 — DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Sauf stipulation contraire du bon de commande, le contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an.

À défaut de dénonciation par l'une des Parties au moins un (1) mois avant l'échéance, le contrat est renouvelé tacitement pour une nouvelle période d'un (1) an.

ARTICLE 7 — RÉSILIATION

Chaque Partie peut mettre fin au contrat pour convenance sous réserve d'un préavis d'un (1) mois avant l'échéance ou selon les modalités spécifiques du bon de commande.

En cas de manquement contractuel, la Partie non défaillante peut mettre l'autre Partie en demeure de remédier au manquement dans un délai de trente (30) jours. À défaut de régularisation, le contrat peut être résilié.

En cas de non-paiement, eZCarGo peut suspendre le Service puis résilier le contrat après mise en demeure restée infructueuse pendant trente (30) jours, sous réserve des règles impératives applicables.

ARTICLE 8 — UTILISATEURS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client administre les Utilisateurs et leurs habilitations. Il informe les conducteurs que les recommandations eZCarGo sont indicatives et ne remplacent jamais les règles de conduite ni leur jugement.

Le Client s'abstient d'utiliser le Service à des fins étrangères à son objet et fait respecter les présentes CGV par ses Utilisateurs.

eZCarGo n'enregistre pas, selon l'architecture actuelle, l'information de vitesse réellement atteinte par l'Utilisateur. Le Service ne constitue donc pas un dispositif de contrôle de la conduite réelle du véhicule.

La recommandation eZCarGo ne prévaut jamais sur la réalité observée par le conducteur. En cas de contradiction, la sécurité, la signalisation, les instructions des autorités et les conditions réelles prévalent.

Le conducteur demeure seul responsable de la maîtrise de son véhicule, de ses décisions de conduite, du respect du Code de la route en vigueur et de l'adaptation de sa conduite aux conditions réellement rencontrées.

eZCarGo n'est pas nécessairement en mesure de connaître l'état réel de la chaussée, les événements imprévus, les conditions locales de circulation, la visibilité ou toute autre circonstance au moment où le conducteur circule.

Les recommandations eZCarGo sont exclusivement indicatives. Elles ne constituent ni une instruction impérative de conduite, ni une consigne de sécurité, ni un substitut au Code de la route, à la signalisation, aux instructions des autorités compétentes ou au jugement du conducteur.

ARTICLE 9 — FONCTIONNEMENT ET RECOMMANDATIONS DE CONDUITE

ARTICLE 10 — ABSENCE DE GARANTIE DE RÉSULTAT

Aucun niveau déterminé de réduction de consommation ou d'économie n'est garanti. Toute référence à un potentiel pouvant atteindre 20 % est indicative et ne constitue ni promesse ni garantie.

Les résultats dépendent notamment du véhicule, de la motorisation, de l'énergie, de l'entretien du véhicule, du carburant ou de l'énergie utilisé, de la manière de conduire, de la charge, de la route, du trafic, des conditions environnementales et d'autres paramètres non maîtrisables par eZCarGo.

ARTICLE 11 — DONNÉES DU SERVICE ET HISTORIQUE

Pendant le trajet, la position fournie par les services de localisation du terminal peut être utilisée pour générer les recommandations. Selon l'architecture actuelle, eZCarGo ne constitue pas sur ses serveurs une base de traces GPS complètes destinée au post-traitement.

Après le trajet, des données de synthèse peuvent être enregistrées : durée du trajet, kilométrage, estimations de consommation en conduite classique et optimisée, consommation réelle renseignée par l'Utilisateur, type de carburant ou d'énergie et indicateurs associés.

Il appartient au Client de sauvegarder les données sur le support de son choix s'il souhaite les conserver au-delà de cette durée.

ARTICLE 12 — ACCÈS FLEET

Donnée / fonctionnalité	Conducteur	Gestionnaire
Statistiques globales de flotte	Non	Oui
Statistiques par véhicule	Non	Oui
Résultats individuels	Ses propres données	Tous selon habilitation
Trajets / détails	Ses propres données	Tous selon habilitation
Date / horaires	Ses propres données	Tous selon habilitation
Consommations réelles renseignées	Ses propres données	Toutes selon habilitation
Économies estimées	Ses propres données	Toutes selon habilitation
Classement / comparatif conducteurs	Non validé au lancement	Non validé au lancement

Les droits d'accès sont configurés selon les habilitations prévues par le Service. Toute évolution du périmètre d'accès fera l'objet des mesures d'information et de conformité nécessaires.

ARTICLE 13 — EXPORT ET RÉVERSIBILITÉ

Le Client peut exporter les données prévues par le Service, notamment sous format CSV. Un export PDF peut être proposé lorsque cette fonctionnalité est effectivement disponible.

Les données exportables comprennent notamment les dates des trajets, durées, kilométrages, estimations de consommation classique et optimisée, consommations réelles renseignées, économies estimées, type d'énergie, données par véhicule et statistiques globales.

À la fin du contrat, les modalités d'accès et d'export des données sont celles prévues au bon de commande ou, à défaut, celles communiquées par eZCarGo. [Délai technique de récupération à confirmer avant signature.]

ARTICLE 14 — DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

Les traitements de données personnelles sont encadrés par la Politique de confidentialité et, lorsque eZCarGo traite des données pour le compte du Client, par le DPA annexé au contrat.

Le Client détermine les finalités relevant de son organisation et assume les obligations qui lui incombent à l'égard de ses conducteurs, notamment l'information des personnes, la détermination d'une base légale appropriée et, le cas échéant, les consultations ou analyses requises.

Le nom et le prénom du conducteur sont facultatifs pour le fonctionnement de l'algorithme. Lorsqu'ils sont renseignés, ils peuvent servir à la gestion des utilisateurs et à l'identification des résultats par le gestionnaire.

ARTICLE 15 — SERVICES TIERS ET DISPONIBILITÉ

Le Service peut dépendre de services tiers, notamment GPS, réseaux mobiles, Internet, cartographie, données de circulation, hébergement, cloud, APIs et plateformes. eZCarGo ne garantit pas la disponibilité ou la stabilité de services qu'il ne contrôle pas.

Aucun engagement de niveau de service (SLA) chiffré n'est accordé au lancement, sauf engagement spécifique écrit dans un bon de commande.

ARTICLE 16 — MAINTENANCE ET ÉVOLUTION

eZCarGo peut mettre à jour le Service, ses algorithmes, interfaces, méthodes de calcul et composants techniques, notamment pour des raisons de sécurité, correction, performance ou amélioration du produit.

ARTICLE 17 — FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont émises selon les modalités du contrat. Sauf stipulation contraire, elles sont payables à trente (30) jours à compter de leur émission.

Tout retard de paiement entraîne les pénalités de retard prévues par le Code de commerce ainsi que l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 euros par facture impayée, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire lorsque les conditions légales sont remplies.

ARTICLE 18 — ÉVOLUTION DES TARIFS

eZCarGo peut modifier ses tarifs pour les nouvelles souscriptions ou renouvellements. Les prix applicables à la période contractuelle en cours restent ceux convenus, sauf stipulation expresse contraire. Toute modification applicable à un renouvellement est communiquée avant celui-ci.

ARTICLE 19 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les logiciels, algorithmes, méthodes, interfaces, contenus, marques et bases de données eZCarGo restent protégés par les droits applicables. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation limité au périmètre contractuel.

La propriété des droits relatifs au projet et aux éléments développés demeure organisée selon les accords applicables entre les parties concernées et n'a pas à être détaillée dans les présentes CGV.

ARTICLE 20 — CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie protège les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle a connaissance dans le cadre du contrat. Cette obligation survivra à la fin du contrat pendant cinq (5) ans, sous réserve des obligations plus longues attachées au secret des affaires.

ARTICLE 21 — RESPONSABILITÉ

eZCarGo est tenu à une obligation de moyens.

Lorsque la responsabilité d'eZCarGo est engagée au titre du contrat, le montant total des dommages-intérêts pouvant être mis à sa charge est, sous réserve des responsabilités qui ne peuvent légalement être limitées, plafonné au montant HT effectivement payé par le Client au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur.

Ce plafond ne s'applique pas lorsqu'une limitation est interdite par la loi. Pour les traitements de données personnelles réalisés pour le compte du Client, les dispositions du DPA applicable complètent et, le cas échéant, précisent ce régime.

eZCarGo ne répond pas des dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes d'opportunité ou préjudices similaires, sauf disposition impérative contraire.

ARTICLE 22 — FORCE MAJEURE

La Partie concernée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais et, sauf impossibilité légitime, au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter du moment où elle a connaissance de l'événement.

ARTICLE 23 — MODIFICATION DES CGV

eZCarGo peut modifier les présentes CGV. Les modifications applicables aux contrats en cours sont communiquées selon les modalités prévues au contrat. En cas de contradiction, les conditions particulières ou le bon de commande prévalent pour leur périmètre.

ARTICLE 24 — DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les Parties recherchent une solution amiable avant toute procédure. À défaut, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles applicables entre professionnels.

Le devis, le bon de commande, les conditions particulières, le DPA et, le cas échéant, la grille tarifaire communiquée au Client complètent les présentes CGV dans les limites de leur objet. En cas de contradiction, les conditions particulières ou le bon de commande prévalent pour les seuls éléments qu'ils régissent expressément.

ARTICLE 25 — DOCUMENTS CONTRACTUELS COMPLÉMENTAIRES